

Fiche d'inscription enfant Saison 2023-2024



Nom : _____ Nom prenom parent 1 : _____
 Prénom : _____ Nom Prénom parent 2 : _____
 Date de naissance : _____
 Ville de naissance : _____
 Adresse : _____
 Code postal/Ville : _____
 Téléphone : _____
 Mail(s) : _____
 Taille de tee shirt (8, 10, 12, 14, 16, S, M) : _____

Cochez la ou les formule(s) choisie(s) ci-dessous

CATEGORIE	MINO (6 – 9 ans)	JEUNO (9 – 12 ans)	ADO (13 – 17 ans)
HORAIRE	<input type="checkbox"/> Mercredi LaO (bloc) 14H30 à 15H30 OU <input type="checkbox"/> Samedi LaO (bloc) 10H30 à 11H30	<input type="checkbox"/> Mercredi LaO (bloc) 13H30 à 15H00 OU <input type="checkbox"/> Samedi LaO (bloc) 11H30 à 13H00	<input type="checkbox"/> Mercredi LaO (bloc) 15H00 à 16H30 OU <input type="checkbox"/> Samedi LaO (bloc) 9H00 à 10H30
TARIF ANNUEL <i>(Incluant l'adhésion et la licence)</i>	415 €	470 €	470 €
		<input type="checkbox"/> Séance suppl Jeuno* La O + 130 €	<input type="checkbox"/> Séance suppl. Ado* La O + 130 €

*La séance supplémentaire est une seconde séance qui s'additionne aux formules des cours. Elle se déroule dans la salle La O escalade et sur les créneaux de cours déjà prévus et indiqués sur cette fiche. Pensez à nous préciser le créneau choisi. Le coût de cette séance équivaut à la prise en charge des entrées à la salle à raison d'une fois par semaine de septembre à juin.

Paiement par Chèque / Chèques vacances / Coupon Sport /Espèce

Possibilité de paiement en 3x = nous consulter

Familles nombreuses : nous vous proposons une remise de 10% sur le tarif de l'inscription de votre 3^{ème} enfant

*Les tarifs ci-dessus inclus l'adhésion au club, la licence FFME⁽¹⁾, les entrées dans les salles (pour les cours), l'encadrement par un moniteur diplômé, les sorties falaises et le tee shirt du club. **Des sorties falaise à l'automne et au printemps (effectif limité à 12 personnes) sont organisées (en fonction de la météo).***

Les créneaux seront ouverts à partir de 6 participants. Le TEC se réserve le droit d'annuler des créneaux par manque d'inscrits, auquel cas chaque personne concernée pourra choisir de s'inscrire sur un autre créneau ou d'obtenir un remboursement s'il a déjà réglé la saison.

Pour l'établissement de la licence, Le mineur doit remplir un « **questionnaire de santé jeune** » avec ses parents.

S'il répond NON à toutes les questions, **compléter et signer l'attestation « santé » ci-dessous.**

S'il répond OUI à au moins une question, **fournir un certificat médical** de non contre-indication à la pratique sportive, daté de moins de 6 mois.

● **N'oubliez pas de signer et de nous joindre le règlement sportif.**

● Les cours débuteront la semaine du 11 septembre 2023

Fait le : _____ à : _____

(1) La licence FFME est obligatoire pour assister aux cours et vous permet de bénéficier d'une assurance adaptée à la pratique de l'escalade et autres activités en montagne et d'une couverture en cas d'accident en France et à l'étranger. Votre licence, c'est aussi bénéficier d'avantages licenciés (coupons-sport, chèques-vacances...). Pour toute licence « jeune » (hors alpinisme et activités « d'altitude »), il est indispensable de remplir un **questionnaire de santé jeune**. Selon les réponses au questionnaire, fournir soit une attestation « santé », soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives datant de moins de 6 mois.

Nom :

Signature :

REGLEMENT SPORTIF : TOULOUSE ESCALADE CLUB

- ◆ L'adhésion au TEC implique le respect de ce règlement intérieur, du règlement des salles La ô escalade, Altissimo Portet-sur-Garonne, The Roof et Block out et des règles de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.
- ◆ Bien que les dirigeants du TEC fassent preuve de la plus grande diligence pour garantir la sécurité, les adhérents reconnaissent pratiquer l'escalade à leurs risques et périls.
- ◆ Le TEC propose à ses adhérents de pratiquer l'escalade uniquement dans le cadre de séances encadrées par des moniteurs diplômés.
- ◆ Les adhérents s'engagent à respecter les instructions et conseils du moniteur en charge de la séance d'escalade. Celui-ci a notamment la responsabilité d'exiger un comportement prudent. En cas de non-respect de ses instructions, il peut exclure immédiatement le grimpeur impliqué de la séance en cours.
- ◆ En cas de comportement dangereux répété, non-respect des règlements cités au premier alinéa ou inadaptation du grimpeur à l'escalade celui-ci pourra être exclu définitivement par le bureau du TEC. Le bureau décidera si un remboursement partiel de la cotisation annuelle est à accorder.
- ◆ L'assureur est le meilleur garant de la sécurité du grimpeur. L'assureur doit rester vigilant.
- ◆ Les grimpeurs doivent prendre le plus grand soin du matériel mis à leur disposition, ne pas l'emprunter et signaler tout défaut sur celui-ci.
- ◆ Les grimpeurs doivent signaler toutes anomalies du mur. Si une prise venait à tourner, celui qui le constate doit faire procéder immédiatement au serrage du boulon correspondant.
- ◆ L'usage du nœud de huit pour s'encorder est obligatoire.
- ◆ Il est interdit de grimper non assuré sur les voies d'escalade.
- ◆ Chaque groupe est limité. Les inscriptions sont prises en conséquence.
- ◆ L'accès libre au PAN est autorisé pour les adolescents et les adultes pendant les séances d'entraînement.
- ◆ **Le certificat médical correspondant ou l'attestation de renseignement du questionnaire de santé est à transmettre avant le 1^{er} jour d'entraînement.** En l'absence de ce document, l'adhérent n'est pas autorisé à grimper et son inscription est annulée.
- ◆ Les activités du TEC sont organisées de mi-septembre à fin juin hors vacances scolaires toulousaines.
- ◆ Toutes les photos et vidéos prises lors de l'activité d'escalade (sur le mur, lors de sorties, lors de compétitions...) par un adhérent ou une personne membre du club « Toulouse Escalade Club » sont susceptibles d'être affichées et/ou mises en ligne au travers du site Internet du club (<http://www.toulouse-escalade-club.fr>) ou le facebook du club sauf si l'adhérent ou la personne membre du club réalise une demande écrite (courrier ou mail) pour qu'une ou plusieurs photos/vidéos soient retirées. À tout moment, conformément à l'article 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant.
- ◆ En cas d'arrêt ou d'interruption, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Merci de votre compréhension

CONDITIONS D'ADHÉSION AU TOULOUSE ESCALADE CLUB

Je soussigné(e), _____, m'engage à respecter le règlement sportif et à remettre au club un certificat médical (datant de moins de 6 mois) de non contre-indication à la pratique de l'escalade en loisir ou en compétition ou à compléter et signer l'attestation « santé » avant le 1^{er} jour d'entraînement.

Fait le :

Signature :

ATTESTATION « SANTÉ »

Je soussigné(e), _____, en ma qualité de représentant légal de _____, atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé précisé à l'annexe II-23 du code du sport et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

A

, le / /

Signature :

A

, le / /

Signature :